



Comité économique et social européen

Le Président

Lettre ouverte à M. Herman Van Rompuy, Président,
sur la réunion du Conseil européen ces 27 et 28 juin 2013

26.06.13 000875 "

Bruxelles, le 26 juin 2013

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir consulté le Comité économique et social européen sur la question de la *dimension sociale de l'Union économique et monétaire* et nous nous réjouissons de ce que le Conseil européen ait inscrit ce thème dans le projet d'ordre du jour de sa réunion.

Nous voudrions simplement vous encourager et exhorter le Conseil non seulement à mettre cette question au plus haut niveau de ses priorités mais aussi à le faire savoir aux citoyens en déployant les moyens de communication voulus.

Il nous semble que nous avons le devoir, en tant que représentants de la société civile organisée au sein des institutions européennes, de relayer auprès de vous l'inquiétude immense des citoyens, le désarroi dans lequel ils se trouvent et tous les risques que cette situation implique pour le projet européen.

Il faut absolument que les citoyens entendent autre chose, en provenance de «Bruxelles», que des messages dont il ressort que l'Union n'aurait aucun souci du bien-être de ses peuples et aucun autre projet qu'une contraction de l'économie vers une misère toujours plus grande.

Tous les États de notre Union, sans exception, ont pour intérêt réel que nos citoyens puissent se remettre à croire en notre force commune. Nous serons toujours à vos côtés pour vous aider à concevoir, comme nous l'avons fait dans notre avis¹, des moyens de sauver l'Europe en donnant clairement à l'UEM une véritable dimension sociale.

Henri Malosse
Président du CESE

Luca Jahier
Rapporteur de l'avis
Président du groupe
«Activités diverses»

Georges Dassis
Corapporteur de l'avis
Président du groupe
des Travailleurs

¹ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Pour une dimension sociale de l'Union économique et monétaire européenne» (avis exploratoire), adopté le 22 mai 2013 et transmis par lettre DA-SOC/2013/D/3260 du 3 juin 2013, non encore paru au journal officiel.